

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 813

56 – MORBIHAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT

Ventes et cessions

448 687 392 RCS Lorient.

SIETAR ET VTI.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 80000.00 EUR.

Adresse : Zone Artisanale ou Zone d'Activité de Kerfontaine, 56400 Pluneret.

Activité : Conception et réalisation de réseaux fluides dans l'industrie : Liquides alimentaires, utilités, plomberie industrielle - chaudronnerie et tuyauterie industrielle, cintrage à commande numérique pour tubes minces et robots de soudage permettant une préfabrication en atelier importante, aménagement et équipement de bâtiments industriels et commerciaux en matière de pose de réseaux..

Adresse : Zone Artisanale ou Zone d'Activité de Kerfontaine, 56400 Pluneret.

Oppositions : Article L 236-14 du Code de Commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale SPIE Industrie & Tertiaire Société par Actions Simplifiée Au capital de 81 070 272 euros Siège social : 4 avenue Jean Jaurès-BP 19 69320 FEYZIN 440 055 861 RCS LYON Société absorbante SIETAR & VTI Société par Actions Simplifiée Au capital de 80 000 euros Siège social : Zone artisanale ou Zone d'Activité de Kerfontaine 56400 PLUNERET 448 687 392 RCS LORIENT Société absorbée Fusion par voie d'absorption de la société SIETAR & VTI par la société SPIE Industrie & Tertiaire - Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue soit : Actif : 2 347 074,10 euros Passif : 2 047 329,62 euros Valeur nette provisoire des actifs et passifs transmis : 299 744,48 euros - Rapport d'échange des droits sociaux : compte tenu du fait que la société SPIE Industrie & Tertiaire détient à ce jour et détiendra jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion la totalité des actions composant le capital de la société SIETAR & VTI, en application de l'article L.236-3 du Code de Commerce, aucune action de la société SPIE Industrie & Tertiaire ne sera émise en échange d'actions de la société SIETAR & VTI et le capital de la société SPIE Industrie & Tertiaire demeurera ainsi inchangé ; il n'y a donc pas lieu à l'établissement d'une parité d'échange ni à émission d'une prime de fusion. La fusion prendra effet au 31 décembre 2022. - Date du projet commun de fusion : 14 novembre 2022 - Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 16 novembre 2022 pour la société SPIE Industrie & Tertiaire et au Greffe du Tribunal de Commerce de LORIENT le 16 novembre 2022 pour la société SIETAR & VTI. Pour avis.